

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - - 2.00	
	UNION POSTALE - - FRS 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"
Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LES TIMBRES DE COMMERCE

Les compagnies de timbres de commerce font beaucoup de bruit avant de rentrer dans le néant dont elles n'auraient jamais dû sortir. C'est le chant du cygne.

Leurs menaces de réclamer des dommages-intérêts au gouvernement et d'en appeler de la loi votée à la dernière session: leur vantardise à proclamer que les timbres de commerce ressusciteront, ou plutôt ne mourront pas, sont des coups de grosse caisse qui ne trompent personne.

Les timbres de commerce sont morts et la date de leur enterrement final est irrévocablement fixée au 1er novembre.

LES ALIMENTS ET LA MORTALITE EN ETE

Le chiffre de la mortalité a été exceptionnellement élevé pendant la période des fortes chaleurs que nous venons de traverser. Ce sont les enfants surtout qui succombent pendant les jours caniculaires, c'est donc sur la santé des enfants qu'il faut principalement veiller en ce moment.

Le lait et les aliments de toute nature doivent être l'objet d'une surveillance attentive en tout temps, mais plus particulièrement pendant l'été. La ville n'a pas suffisamment d'inspecteurs pour l'examen des aliments; ils ont trop de travail à faire pour que l'inspection soit suffisante, complète.

Néanmoins, la semaine dernière, il n'en a pas moins été saisi 2242 livres de matières alimentaires impropres à la consommation, sans compter les saisies de viandes aux abattoirs.

Nous recommanderions volontiers, à cette saison surtout, de veiller attentivement aux fruits. Les fruits verts dont les enfants sont très friands, sans doute parce qu'ils ont pour eux l'attrait du fruit défendu, sont responsables de bien des maux et de bien des décès. Par fruits verts, nous entendons ici ceux qui

ne sont pas mûrs, ceux qui ont été récoltés avant le temps et n'ont aucune qualité comestible. Ces fruits sont responsables de bien des indigestions, de nombre de cas de dysenterie qui se sont terminés d'une manière fatale, surtout chez les enfants.

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

L'assemblée annuelle des membres de l'Association des Manufacturiers Canadiens aura lieu dans la Cité de Québec les 18, 19 et 20 septembre prochain.

Les conventions de cette association ont toujours eu d'excellents résultats au point de vue des intérêts de l'industrie et des industriels du Canada.

Celle qui se tiendra prochainement à Québec fera bien certainement époque dans l'histoire de l'Association. Le voyage en Europe d'un grand nombre de manufacturiers, membres de l'Association, n'aura pas été sans profit pour l'avenir de nos industries. Les manufacturiers ont étudié, observé, appris pendant leur séjour en Grande-Bretagne et sur le Continent européen. Nous en aurons sans aucun doute la preuve dans les travaux de la prochaine convention.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs qui font partie de l'Association des Manufacturiers Canadiens, à assister à la prochaine convention.

ASSOCIATION DES BOUCHERS

L'Association des Bouchers de Montréal a tenu le 25 juillet son assemblée régulière bi-mensuelle sous la présidence de M. Jean Lamoureux.

Comme d'habitude, l'assistance était des plus nombreuse. M.M. les Bouchers méritent certainement des éloges pour l'assiduité avec laquelle ils assistent aux séances de leur société. Parmi les membres présents nous avons remarqué: M.M. Jos. Deneault, Pierre Bédard, H. Lambert, A. Prévost, H. Beauséjour, James Smith, J. T. Martel, G. Dompierre, H. Geoffrion, Adolphe Larose, Jos. Lapalme,

Jos. Guy, Alphonse Papineau, Onésime Patenaude, Narcisse Pageau, N. Richot, Arthur Leduc, Félix St-Onge, Herm. Poitras, etc., etc.

Après l'expédition des affaires de routine, il a été procédé à l'admission des nouveaux membres suivants: M.M. Ad. Corbeil, C. Daniel et L. de Montigny.

Les candidatures de M.M. O. Lesieur, Donat Poitras et E. Dionne furent ensuite proposées.

L'assemblée est alors saisie du cas de M. Emery Smith, marchand de peaux et de suifs. Ce commerçant se plaint, de la manière dont il est traité par la Cie des Abattoirs de l'Est qui lui refuse un local pour emmagasiner temporairement le suif qu'il achète des bouchers. Après avoir écouté les griefs de M. Smith, l'assemblée passe une résolution en sa faveur demandant à la sus-dite compagnie de lui procurer un local où il puisse emmagasiner temporairement les suifs qu'il achète et charge le secrétaire-correspondant d'écrire à ce sujet au gérant de la Cie des Abattoirs de l'Est.

On s'occupe ensuite de questions relatives au pique-nique annuel devant avoir lieu les 8 et 9 août et qui d'ores et déjà promet d'être un grand succès.

L'assemblée s'ajourne.

RESULTATS DES CONCOURS DU PIQUE-NIQUE DE L'ASSOCIATION DES EPICIERIS DE MONTREAL

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro nous publions aujourd'hui le résultat des concours du pique-nique de l'Association des Epicieris de Montréal.

No 1. — Course de 100 verges, ouverte aux présidents de comités. Vainqueurs, 1, M. A. E. Landry; 2, J. D. Boileau; 3, E. Beaudoin; 4, J. A. Beaudry; 5, P. Daoust. Prix: No 1, statut de bronze, [L. Chaput, Fils et Cie]; 2, horloge, [Christie, Brown & Cie]; 3, sacoche, [Christie, Brown & Cie]; 4, cabaret en argent, [S. E. Ewing & Sons]; 5, lampe de salon, [Christie, Brown & Cie].

No II. — Tug-of-war, ouvert aux épi-